

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2025/2026

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et</u> <u>durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- <u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin</u> d'adhésion à *Bernadette Faligant*, 21 chemin des ruisseaux Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

<u>Défaut d'engagement</u>: le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non. En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet

https://www.amap-goutte-eau.fr/

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2025/2026

Page à conserver par le consommateur

Ne pas imprimer cette page destinée à l'AMAPIEN

TERMES DU CONTRAT 2025/2026 :

Yohann BURET et Romain POTIER du GAEC bergerie de la Violaie proposent de la viande d'agneau, sous la forme de colis et de paquets de merguez, produite selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Le conditionnement est sous vide par paquets étiquetés avec le nom du morceau, le poids et la date limite de consommation.

Les commandes sont libres en quantité et en date.

Les colis ½ agneau pèsent environ 7 kg et sont au tarif de 18.90 €/kg.

<u>Colis 1</u>: **gigot tranché**: selle, souris (jarret), **épaule en rôti,** 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats

<u>Colis 2</u>: **gigot tranché**: selle, souris (jarret), **épaule avec os,** 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats

<u>Colis 3</u>: **gigot entier**, **épaule en rôti**, 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats

<u>Colis 4</u>: **gigot entier, épaule avec os,** 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats

Un acompte de 50 € par colis (demi agneau) sera demandé à la commande, à l'ordre du GAEC Bergerie de la Violaie. Ce chèque ne sera pas débité et sera détruit à la distribution. Il sert de caution. Le prix du colis est calculé au moment de la livraison selon son poids exact. Pensez à apporter son chéquier. Merci

· Les merguez :

- chaque paquet de 300 à 350 gr compte 5 merguez au prix de 17,70€/kg. Un acompte de 5,80 € par paquet est demandé à la souscription , une régularisation aura lieu en fin de contrat..
- Le règlement : 1 à 3 chèques



Contrat colis viande d'agneau et merguez 2025/2026

	Colis 1	Colis 2	Colis 3	Colis 4	Merguez
2 oct. 25					
30 octobre 2025					
27 novembre 2025					
18 décembre 2025 Sur Le Marché !!					
22 janvier 2026					
19 février 2026					
19 mars 2026					
25 juin 2026					

Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en <u>1 exemplaire</u> à remettre au tuteur accompagné du ou des chèque(s)

Nombre de paquets de Merguez :.....X 5,80€ =

Rappel : <u>Pour les colis d'agneau</u>, un acompte de 50 € (1/2 colis) par colis sera demandé à la commande, à l'ordre de <u>GAEC</u> <u>BERGERIE LA VIOLAIE</u>. Ce chèque ne sera pas débité et sera détruit à la distribution. Il sert de caution. Le prix du colis est calculé au moment de la livraison selon son poids exact. Pensez à apporter son chéquier.

<u>Pour les commandes de merguez</u> : le règlement peut être fait par 1à 3 chèques à joindre au contrat. <u>Toutes les commandes sont libres en quantité et en date</u>

« Je soussigné(e),déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025

Date et signature du consommateur

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2025/2026

Feuille Amapien-ne:

6

	Colis 1	Colis 2	Colis 3	Colis 4	Merguez
2 oct. 25					
30 octobre 2025					
27 novembre 2025					
18 décembre 2025 Sur Le Marché !!					
22 janvier 2026					
19 février 2026					
19 mars 2026					
25 juin 2026					